

L'Aide à domicile (ADAR) va proposer la téléassistance pour tous

L'Aide à domicile en activités regroupées a signé une convention avec l'association Présence verte pour proposer la téléassistance à ses usagers. Un dispositif pour tous, mais les premiers concernés seront les personnes âgées isolées.

PAR LIONEL MARÉCHAL
maubeuge@lavoixdunord.fr

SAMBRE-AVESNOIS. Une pression sur un bouton et Présence verte vous écoute. C'est un nouveau service que l'Aide à domicile en activités regroupées (ADAR) va proposer à ses quelque 1 800 usagers de la Sambre-Avesnois, principalement des personnes âgées isolées mais également des familles. Puisque les deux associations, respectivement représentées par Béatrice Foucon et Daniel Leroux, ont signé, à Fourmies, une convention en ce sens. Scellant la mise en place de la téléassistance à domicile 24 heures sur 24 et 7 jours 7. Grâce à un bracelet ou un tour-de-cou, il sera désormais possible d'être mis en contact immédiatement avec un opérateur téléphonique.

« C'est un dispositif qui a fait ses preuves. Qui rassure à la fois les usagers et leurs familles. »

« Suivant la teneur de l'appel, nous sommes capables de demander à une personne proche préalablement déclarée d'intervenir car c'est un réseau qui est basé sur la solidarité, précise M^{me} Foucon. Et bien sûr, en cas de pronostic vital engagé, de déclencher les secours ». Et d'ajouter : « Créé il y a trente ans aux côtés de la Mutuelle sociale agricole



La démonstration de Présence verte a été convaincante.

(MSA), c'est un dispositif qui a fait ses preuves. Qui rassure à la fois les usagers et leurs familles. Présence verte est implantée sur tout le territoire national et 115 000 personnes nous font confiance. »

AIDES POSSIBLES

« C'est le fonctionnement associatif qui nous a séduits, indique pour sa part M. Leroux. D'autant plus que les salariés de l'ADAR seront invités à intégrer le réseau de solidarité. Si une aide ménagère ou un technicien est dans le secteur de l'appel, elle ou il pourra rapidement

intervenir. On pense en premier lieu aux anciens mais le système peut convenir à des familles. En cas de maladie, de visite impromptue et non désirée, etc. »

Reste le prix de l'abonnement mensuel : 22 €. « Avant déduction éventuelle d'impôts et les diverses aides pécuniaires possibles auprès notamment des caisses de retraite, souligne le président de l'ADAR. Ce qui peut faire une somme modique pour un service très efficace. Et les usagers n'ont rien à entreprendre puisque c'est nous qui montons le dossier. » ■